



Hubert Latham

Commune de MAILLEBOIS

ANNÉE 2020

N° 170

JUIN

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : www.maillebois.fr

Séance du 26 juin

Présents : M. de Boisanger Arnaud, Mme Hardy Françoise, Mme Girard Danielle, Mme Pinsel Méline, Mme Jestin Mélanie, M. Alleaume Jean-Paul, M. Toutain Patrick, M. Fonseca Manuel, M. Caré François, M. Osternaud Geoffrey, M. Chéron Daniel, M. Maisons Alexandre, M. Merlet Philippe, M. Palat Laurent.

Excusés : M. Vandevelde Ivo.

Secrétaire de séance : M. Merlet Philippe.

Monsieur Toutain signale des omissions dans le compte-rendu de la séance précédente :

-À sa question sur la formation des élus, M. le Maire avait signalé qu'elle serait mise à un prochain ordre du jour.

-À sa question « est-ce que la commune dispose d'un règlement intérieur ? », M. le Maire avait répondu que pour les communes de moins de 1000 habitants cela n'était pas obligatoire et que la rédaction engagerait un travail qui lui semblait peu nécessaire.

-Dans les informations diverses, il avait été mentionné que deux conseillers (M. Toutain et M. Fonseca) avaient observé la rentrée scolaire le mardi 2 juin.

M. le Maire prend en compte ces observations.

Le compte rendu, au vue de ces observations est accepté à l'unanimité.

Délégations au maire

Le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

-De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

-De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

Décision modificative sur le budget communal

Suite à une demande de remboursement de taxe d'aménagement induite du silo de Maillebois, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative :

-dépenses d'investissement au compte 2138 : -9 100 €

-dépenses d'investissement au compte 10226 : + 9 100 €.

Protection du château de Maillebois : extension

M. le Maire explique que la mairie a reçu un courrier de la DRAC concernant l'extension de la protection du château (écuries) à l'ensemble du parc et des jardins. M. le Maire a décidé de consulter le conseil municipal. De plus, il précise qu'il ne prendra pas part au vote pour raison personnelle, tout comme Mme Girard.

La protection du parc lui semble logique compte tenu de l'histoire du château et son caractère exceptionnel : poumon vert de la commune mais aura des répercussions sur l'urbanisme de tout le sud de Maillebois, de la Pommeraie... qui vont rentrer dans le périmètre des 500 mètres.

M. Alleaume : « Ce classement risquerait de compliquer les dossiers et démarches pour tous les travaux d'infrastructure ». Remarque approuvée par plusieurs membres du conseil.

M. Caré : « Les villages sont déjà très concernés et ce serait aussi bien que les abords soient préservés car, tout au contraire, cela pourrait conférer une valorisation supplémentaire à notre environnement. »

M. Fonseca : « Cela peut s'avérer contraignant pour les achats de biens immobiliers ».

Vote du conseil municipal : Favorable au classement : 4 voix, défavorable au classement : 8 voix.

Monsieur le maire transmettra.

A
U
F
I
L
L
D
E
L
A
B
L
A
I
S
E

Friche « Blévy », décision sur projet

M. le Maire donne la parole à M. Merlet, rapporteur de la commission travaux qui s'est déroulée le 15 juin sur le sujet. M. Merlet fait lecture du compte rendu. Certains membres du conseil, ne faisant pas partie de la commission, regrettent de ne pas avoir été destinataires du présent compte rendu.

Le conseil doit se prononcer sur deux scénarios :

- Un avec la reprise d'aménagement partiel de la place de l'église
- Un sans l'aménagement de la place de l'église.

À l'unanimité, le conseil valide le scénario sans aménagement de la place de l'église dans une première phase.

Pour l'aménagement du parc et l'obtention de subventions, les avis sont très divergents. À ce jour, le coût net de subventions de l'ensemble du projet (acquisition, démolition et aménagement) est pour la commune d'environ 170 000 €. Ces subventions (Etat, Région, Département) s'appliquent à l'ensemble du projet mais ont été réduites au fil du temps. Des économies peuvent être envisagées en fonction des options choisies pour les aménagements dont le coût est estimé à 150 000 €.

M. Merlet : "Nous sommes sur un dossier d'utilité publique, validé ; nous devons suivre le dossier dans ses grandes lignes et aménager certaines infrastructures à minima (jeux et tables), en les faisant évoluer dans le temps. Mais nous devons avancer sur ce dossier."

M. Caré : "Le coût de ce projet est trop élevé et rien ne nous oblige à suivre la proposition de l'Agglo".

M. Chéron : "Il est impératif de créer un lieu attractif et convivial avec des jeux. A savoir que nous avons un devis de 45 000 € pour les jeux. Nous pourrions aussi revoir ce financement à la baisse".

Avis divers : Les jeux nécessiteront un contrôle régulier et un budget pour leur entretien. Le nombre d'arbres, les accès, et les structures telles que le ponton, peuvent être revus.

Après concertation et de longues délibérations sans accord définitif, M. le Maire propose de prendre rendez-vous avec les services de l'Agglomération du Pays de Dreux qui nous accompagne dans ce dossier. Les subventions annoncées étant à ce jour moins élevées qu'au départ du projet, nous rechercherons un projet permettant de faire tendre le coût net des subventions à environ 100 000 € au lieu des 170 000 € chiffrés à ce jour.

Le conseil valide à l'unanimité cette demande de rendez-vous.

Succession Micault

Le conseil vote à l'unanimité des conseillers ayant pris part au vote l'acceptation du legs de Monsieur Micault et autorise M. le Maire à signer tout document allant dans ce sens.

Informations et questions diverses

M. le Maire :

- La semaine dernière, un dépôt sauvage de déchets verts a été identifié : entre Feuilleuse et Les Châtelets. Après investigations de M. le Maire et des employés municipaux, les pollueurs ont été identifiés et sont revenus chercher leurs déchets. Il s'agit d'une entreprise d'élagage qui est régulièrement sur le marché de Senonches et qui avait déjà commis un dépôt identique sur la commune il y a environ 2 ans.

M. Alleaume signale un autre dépôt entre Feuilleuse et la route de Châteauneuf sur un terrain privé.

M. Caré : "Il faut déposer plainte".

-Nous avons eu en mairie la visite d'un responsable de la Fondation du Patrimoine en Eure-et-Loir. Sur la commune, il existe des maisons typiques qui pourraient prétendre à un label donnant lieu à économie d'impôt sur les travaux. Pour certains bâtiments communaux, il serait possible de lancer des souscriptions. La documentation est disponible en mairie pour les habitants intéressés.

-Plusieurs habitants demandent s'il serait possible d'installer des distributeurs de pains. Ceci est de la compétence d'un boulanger.

Tour de table :

M. Chéron demande s'il est possible de nettoyer les graffitis des abris bus.

M. Toutain examine les possibilités de retour du GR 351 sur son tracé original.

Mme Jestin fait le compte rendu de la commission scolaire, signale que des aménagements seraient peut-être nécessaires à la garderie et à la cantine scolaire. La pose d'un revêtement type lino serait plus appropriée pour se conformer au protocole existant sur le nettoyage des sols.

Mme Girard explique que ce type de revêtement a déjà été installé et qu'il s'est très vite dégradé. Des devis seront demandés.

M. Merlet réitère sa demande de travaux de nettoyage et curage des bouches d'engouffrement sur les 3 villages.

Dès le 19 septembre, M. Merlet tiendra une permanence à la Mairie de Blévy de 09h00 à 11h00, une fois par trimestre, en fonction des besoins.

M. Osternaud propose de remplacer les panneaux béton par des panneaux d'affichage.

Mme Pinsel signale que la circulation dans le centre de Blévy est toujours aussi dangereuse.

M. Fonseca travaille actuellement sur un projet de marché coopératif entre différents producteurs locaux.

Mme Hardy signale des lampadaires d'éclairage public hors service.

M. Maisons suggère l'achat d'une plaque vibrante pour le bouchage des trous sur la voirie.

M. Alleaume signale que les plaques des chambres de tirage le long des murs du château entre Blévy et Maillebois se trouvent en contre-bas de l'accotement.

